

Videophone pour immeuble 1 appartement - ORN_VIDEX1057KV

Notice d'utilisation et d'installation.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Nous vous remercions d'avoir sélectionné ce produit. Ce vidéophone est conçu pour étendre les possibilités des équipements Vibell. Sa caméra grand angle et son système de vision nocturne assure une vision optimale en toute circonstance.

Le nom est illuminé pour que vos visiteurs puissent savoir chez qui ils sonnent. Idéal pour l'installation dans une résidence, une maison ou un appartement.

Grâce à ce vidéophone, vous pouvez contrôler des portes à distance. Ouvrez une gâche électrique pour laisser entrer vos visiteurs. Son boîtier étanche le protège des intempéries pour une installation en extérieur.

Associez-le à un écran Vibell pour gérer facilement les accès et visualiser en direct qui sonne à votre porte.

INSTALLATION

Pour l'installation, il suffit de suivre les étapes suivantes :

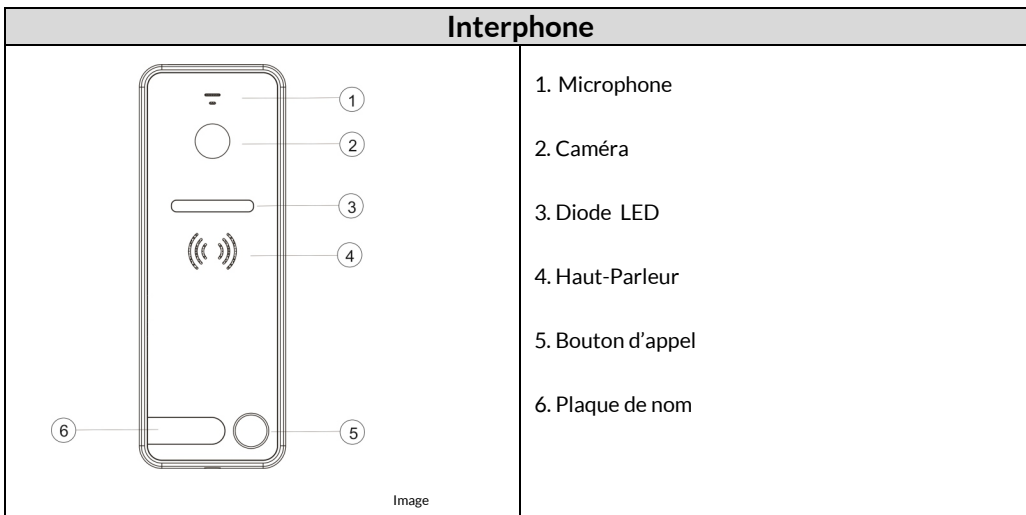


Diagramme de connexion				
Numéro de câble	Couleur		Signal	
	Nom complet	Abréviation	Nom complet	Abréviation
1	Rouge	RD	Audio1	AD1
2	Bleu	BU	Ground1	GND1
3	Jaune	YL	POWER1	PWR1
4	Blanc	WT	VIDEO1	VD1
5	Bleu-noir	BU-BK	GROUND2	GND2
6	Jaune-noir	YL-BK	POWER LOCK	PWR_LOCK
7	Blanc-noir	WT-BK	Normalement ouvert 2	NO_2
8	Noir	BK	Commun	COM_1
9	Marron	BN	Normalement ouvert 1	NO_1

Schéma de connexion de la gâche électrique alimentée par une alimentation 12VDC séparée

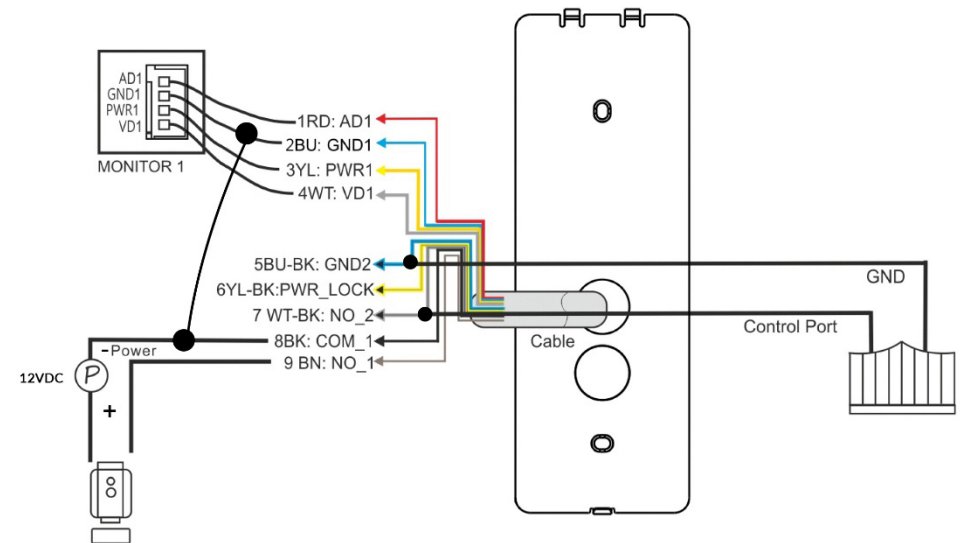
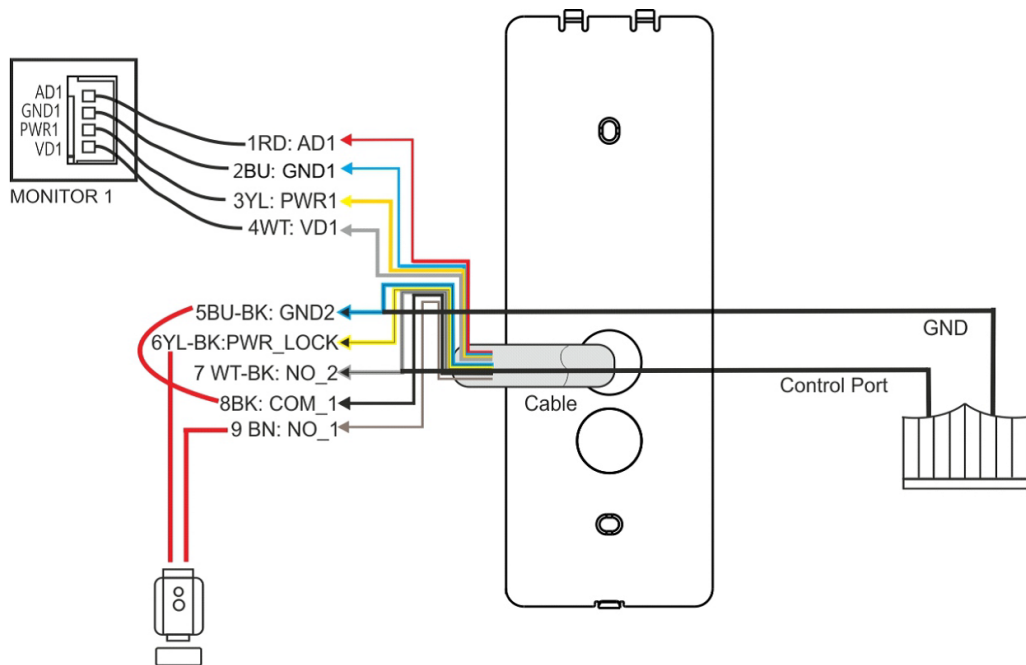


Schéma de connexion de la gâche électrique alimentée par un interphone vidéo.



IMPORTATION

Importé pour la France par :

SARL APITRONIC
55a Avenue de la gare
63730 Les Martres de Veyre

web : <http://www.apitronic.fr>
email : contact@apitronic.fr

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Alimentation :	3W
Angle de vue :	110° (Horizontal), 96° (Vertical)
Résolution de caméra :	700TVL
Audio:	Bidirectionnel
Rétroéclairage :	Diode Led
Eclairage minimum :	0 LUX (0,5 m)
Protection :	IP 65
Temperature fonctionnement :	-25°C +60°C
Matériaux :	aluminium
Dimensions :	55 x 152 x 21 mm

RECYCLAGE



Ce logo signifie qu'il ne faut pas jeter les appareils hors d'usage avec les ordures ménagères. Les substances dangereuses qu'ils sont susceptibles de contenir peuvent nuire à la santé et à l'environnement. Faites reprendre ces appareils par votre distributeur ou utilisez les moyens de collecte sélective mis à votre disposition par votre commune.